

Back to work

Zurich s'implique pour un retour rapide du collaborateur sur son lieu de travail après une maladie ou un accident





Back to Work

Back to Work fait partie intégrante de Zurich Care Management. Dans le cadre de ce Care Management, Zurich met tout en oeuvre pour réinsérer les collaborateurs dans leur environnement social et professionnel à la suite d'une grave maladie ou d'un accident.

Objectifs de Back to Work

L'une des fonctions principales de Back to Work est l'identification rapide des personnes qui présentent les premiers signes d'une incapacité de travail de longue durée. Grâce à des mesures adéquates, un maintien de l'activité professionnelle ou une réinsertion rapide est possible.

Que vise Back to Work?

- La réinsertion rapide dans le circuit du travail pour éviter que les troubles de santé ne se chronifient, voire ne deviennent invalidants.
- Le maintien de l'emploi.
- Soutien de l'assuré dans ses recherches de solutions.

Communication et coordination

Les préoccupations des assurés sont notre priorité. Nous prenons le temps nécessaire pour observer et évaluer correctement la situation d'un point de vue médical, professionnel, social et juridique, avec toute la sensibilité requise. Nous créons ainsi les conditions qui nous permettront de trouver une solution réaliste et ciblée. Nous entretenons un contact téléphonique étroit et durable avec les personnes impliquées, nous nous tenons informés en permanence de l'évolution de la situation et nous veillons à la réalisation des objectifs convenus.

Coordination avec l'AI

Avec Back to Work, Zurich s'implique dans la détection précoce. Depuis l'introduction de la cinquième révision de l'AI, l'AI soutient également nos efforts en cas d'accident ou de maladie. Zurich effectue pour ses clients l'annonce de détection précoce auprès de l'AI et coordonne avec cette dernière l'intervention précoce. Les mesures envisageables sont les suivantes:

- Adaptation du poste de travail
- Cours de formation
- Service de l'emploi (placement)
- Orientation professionnelle
- Réhabilitation socioprofessionnelle
- Mesures d'emploi

Les cas complexes nécessitant un suivi personnel sont confiés au Case Management.

Case Management

Le Case Management se concentre sur le suivi et l'accompagnement personnel des assurés. Zurich Case Management oeuvre dans le but de réduire les incapacités de travail de longue durée et de limiter les cas de rente. À la différence de Back to Work, le Zurich Case Management intervient tant en cas d'accident et de maladie qu'en cas de responsabilité civile avec lésion corporelle grave.

Compétence et expérience

La compétence et l'expérience sont indispensables pour permettre la réintégration des personnes malades ou accidentées. Nous offrons les deux car nous impliquons rapidement d'autres personnes ou institutions (par ex. membres de la famille, médecin traitant, employeur, assurances, aide sociale).

De même, Back to Work propose les mesures de soutien à l'emploi suivantes:

- Analyse du poste de travail
- Assistance et entretiens sur place avec les responsables du personnel
- Placement auprès de spécialistes du job coaching / médiation / supervision / orientation professionnelle
- Coordination avec les bureaux de placement

Réseau médical

Back to Work dispose d'un large réseau de professionnels pour assurer le suivi optimal de l'assuré

- Pour toute question d'ordre médical, Back to Work peut faire appel à tout moment aux prestations de service et à l'assistance médicale de Zurich. Zurich dispose d'une équipe de spécialistes qui assurent un traitement des cas médicaux de haute qualité.
- Le réseau de partenaires Medi Point, constitué de différents médecins, services d'urgences hospitalières et centres de rééducation dans toute la Suisse. Ce réseau permet d'obtenir rapidement un second avis médical ou de garantir l'accès rapide au traitement adéquat.

Les avantages en bref

- La personne assurée bénéficie d'un suivi actif.
- L'objectif premier de Zurich est le maintien du poste de travail occupé jusqu'à présent par l'assuré.
- Grâce à une détermination précoce et globale des ressources existantes, des mesures ciblées peuvent être engagées.
- L'employeur bénéficie de la réinsertion rapide du collaborateur absent pour des raisons de maladie ou d'accident dans le circuit du travail.
- Coordination avec toutes les parties prenantes
 - Tous disposent des mêmes informations
 - Suppression des analyses multiples
- Utilisation du réseau actuel de Zurich